

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

VILLE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT HUIT DU MOIS DE NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Ville de Gray s'est réuni à 18H15, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers municipaux le 22 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Président de séance : Christophe LAURENÇOT, Maire.

Étaient présents : Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Nicolas CAILLE, Annick NOLY, Denise HASSOUN, Isabelle FOUILLOT, Tanin TEK, Céline CUNEY, David PEAN, Didier BERGELIN, Christine EUSEBIO, Rénaud JAMES, Anne-Marie PETREQUIN, Martin VALLEE, Christophe DUREUX et Chantal CAZE, Marie BRETON, Hicham NAJI et Monika VASSILEV.

Étaient absents représentés : Jean-Claude GULOT (pouvoir à Hicham NAJI), Julie FOURNIER (pouvoir à Monika VASSILEV) et William SEPREY (pouvoir à Véronique THOMAS).

Étaient absents : Philippe GHILES et Matthieu ROUSSELET.

Secrétaire de séance : Annick NOLY.

MARCHE DE NOËL 2022 – TARIF ET REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Monika VASSILEV, *Conseillère municipale déléguée à l'animation et aux manifestations culturelles*, informe l'Assemblée que la Ville de Gray souhaite organiser un jeu concours intitulé « Chasse aux cadeaux » du 19 novembre 2022 au 15 décembre 2022, ainsi qu'un marché de Noël les 16 et 17 décembre 2022 en ville basse : tour de Grosse (place du 4 septembre, rue Gambetta, rue Vanoise, rue Thiers).

Dans le cadre du jeu-concours, une boîte faisant office de paquet cadeau sera déplacé dans sept lieux différents à Gray avec sept indices dans le but de composer une charade autour de Noël.

Une fois les sept indices trouvés, les personnes physiques de tous âges, devront se déplacer au service animation afin d'y déposer un bulletin de participation au jeu-concours.

Les participants pourront tenter de gagner l'un des trois lots suivants d'une valeur de 300 euros chacun :

- Une trottinette électrique ;
- Une Nintendo switch (console de jeu) ;
- Une Apple Watch (montre connectée).

Le tirage au sort aura lieu sur le Marché de Noël le samedi 17 décembre 2022 à partir de 18h30.

Les conditions générales du jeu concours sont fixées dans le règlement annexé à la présente délibération.

Dans le cadre du marché de Noël, il est proposé de fixer le tarif de droit de participation pour les exposants qui seront abrités sous chalet ou Vitabris à 1 euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le règlement du jeu concours « Chasse aux cadeaux » annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE** le tarif du droit de participation des exposants sous chalet ou Vitabris lors du marché de Noël de la Ville de Gray à 1 euro le 16 et 17 décembre 2022.
- **APPROUVE** l'encaissement des recettes à la régie animation, musée, bibliothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer le règlement du jeu-concours et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Annick NOLY



AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait conforme,

Le Maire de Gray,

Christophe LAURENÇOT

